APRÈS ART. 2 N° CF8

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Adopté

AMENDEMENT

Nº CF8

présenté par

M. Guiraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prevost, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évolution de la dette française, en fonction des emprunts indexés sur les taux français et européen d'inflation. Il détaille différents scénarios en fonction du niveau d'emprunts indexés sur l'inflation, et sur le niveau d'inflation dans les zones concernées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI NFP demande un rapport permettant d'apprécier l'évolution de la dette en termes de détenteurs, en fonction d'obligations indexées sur l'inflation.

Le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2023 porte à 270 milliards d'euros le montant des émissions de dette à moyen et long terme de l'État. Contrairement aux prédictions volontairement alarmistes du gouvernement, les taux d'intérêt à 10 ans se sont stabilisés, et se sont même orientés à la baisse tout au long de l'été, en dépit du redressement ponctuel des taux provoqué par l'annonce de la dissolution d'Emmanuel Macron.

Si l'inflation a créé un relèvement des taux, émettre des titres d'endettement indexés sur l'inflation relève d'un choix politique. En avril 2023, l'inflation atteignait 5,9% pour la France et 7% pour la

APRÈS ART. 2 N° CF8

zone euro. En février 2023, c'était 11,5% de la dette négociable qui se retrouve ainsi indexée sur l'inflation constatée. La dette française trouvant aujourd'hui des prêteurs à taux fixe, avoir émis des obligations indexées sur l'inflation, et sur l'inflation de la zone euro bien supérieure à celle de la France, dans un contexte d'inflation galopante semble relever d'un choix politique d'endettement volontaire de la France, au profit de ses créanciers.

Le présent projet de loi l'établi désormais clairement, les seules OATi et OAT€i arrivésà échéance en 2023 ont présenté un surcoût de 5,1 milliards d'euros. En effet, l'Agence France Trésor a émis tout au long de l'année 2022, en parallèle des OAT classiques, des OATi, obligations indexées sur l'inflation française, et des OAT€i,indexée sur l'inflation de la zone euro. Ont même été créées le 20 janvier 2022 les obligations de maturité 30 ans indexées sur l'indice européen des prix à la consommation, l'OAT€i25 juillet 2053. Le taux d'inflation dans 5, 10 ou 15 ans est parfaitement imprévisible. Alors que la durée de vie moyenne de la dette à moyen et long terme est inférieure à 10 ans, cette volonté de poursuivre des émissions de dette à taux variable à 30 ans est en conséquence un risque majeur.

Pour la bonne tenue des débats parlementaires, il est alors essentiel que le Parlement puisse avoir connaissance de l'impact financier, année après année, des conséquences de cette part de dette indexée, en fonction des montants d'encours.

Nous demandons donc la publication d'un rapport sur l'évolution de la dette française, au regard des montants annuels des emprunts indexés sur l'inflation française et européenne, avec une comparaison des montants et des taux d'emprunts moyens des OAT classiques pour chaque trimestre depuis 2020. Nous demandons que soit explicité dans ce rapport des projections d'évolution de la charge de la dette pour les années à venir sur la base de différentes hypothèses d'inflation pour la France et la zone euro.